

ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS D'UN ULM (CLASSE 1 - PARAMOTEUR)

Articles 3 et 11 de l'arrêté du 23 septembre 1998 modifié relatif aux ULM

Contexte

Ce formulaire est joint à (renseigner la ligne correspondante) :

❶ une demande de fiche d'identification : de série non de série

❷ une déclaration de modification majeure de l'ULM :

--	--	--	--	--	--	--	--

Marques d'identification

Cocher la case si l'ULM n'a pas encore de marques d'identification :

Éléments descriptifs de l'ULM

Constructeur :			
Appellation/modèle:			
Classe :	1 – paramoteur	Occupant(s) :	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2
Masse minimale	Masse maximale	Équipements spéciaux obligatoires¹	
kg	kg	<input type="checkbox"/> parachute de sécurité <input type="checkbox"/> coque, flotteurs	
Voile			
Fabricant		Modèle / référence	Surface à plat
			m ²
Critères de compatibilité avec le chariot ou la sellette			
Résistance minimale d'ancrage	Autres limitations (concernant le moteur, écartement des points d'attache...)²		
daN			
Activités particulières³			
<input type="checkbox"/> EA <input type="checkbox"/> LP <input type="checkbox"/> LC <input type="checkbox"/> TC <input type="checkbox"/> HL <input type="checkbox"/> RB <input type="checkbox"/> PUL <input type="checkbox"/> LI <input type="checkbox"/> OA <input type="checkbox"/> AU (préciser):			
EA : épandage agricole		HL : hélitreuilage	
LP : largage de parachutiste		RB : remorquage de banderoles	
LC : largage de charges		PUL : remorquage de PUL	
TC : transport de charges à l'élingue		LI : lutte contre l'incendie	
OA : observation aérienne nécessitant un dispositif spécifique		AU : autre	
Dossier d'utilisation	Titre ou référence du manuel d'utilisation⁴		
	Titre ou référence du manuel d'entretien		

(1) Équipements spéciaux obligatoires pour permettre une masse maximale supérieure à 300 kg (monoplace) ou 350 kg (biplace). Le manuel d'utilisation doit préciser qu'il appartient au titulaire de la carte d'identification d'installer les équipements concernés et de s'assurer de leur conformité réglementaire (notamment les conditions techniques complémentaires pour un parachute de sécurité)

(2) Si nécessaire, renvoyer à des critères détaillés dans le manuel d'utilisation

(3) Ne cocher que les activités pour lesquelles la capacité de l'ULM a effectivement été vérifiée et testée. Le manuel d'utilisation doit alors préciser les procédures associées à ces activités particulières et indiquer les chariots/sellettes compatibles (ou au minimum les critères que doivent satisfaire les chariots/sellettes) pour la réalisation de ces activités.

(4) Recommandé pour les monoplaces non de série et obligatoire en cas de cession.

Signature

Je déclare la sincérité des informations ci-dessus et avoir été informé que toute fausse déclaration peut être punie par la loi.

Date :

Nom, prénom, signature (et cachet de la société, le cas échéant) :

Ce formulaire doit être signé par le demandeur de la fiche d'identification ou la personne (titulaire ou demandeur de la carte d'identification) déclarant la modification majeure, selon le cas (la signature de ce formulaire ne peut pas être déléguée à un représentant).

Ce formulaire doit être joint à la demande de fiche d'identification ou à la déclaration de modification majeure, selon le cas.